



Ville de Draguignan

**RAPPORT
BUDGET PRIMITIF
Exercice 2025**

Rapporteur : François GIBAUD

SOMMAIRE

I PRÉAMBULE

II LA STRUCTURE DU BUDGET

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement : 50 628 715 €

- a) Les impôts et taxes et fiscalité locale : 36 582 181 € (chapitres 73 et 731)
- b) Les dotations et participations : 9 704 407 € (chapitre 74)
- c) Les autres recettes de gestion : 3 834 427 € (chapitres 013, 70 et 75)
- d) Les recettes financières et produits exceptionnels : 7 700 € (chapitres 76 et 77)
- e) Les opérations d'ordre : 500 000 € (chapitre 042)

2 – Les dépenses de fonctionnement : 50 628 715 €

- a) Les dépenses de gestion : 45 364 037 € (chapitres 011, 012, 014 et 65)
- b) Les charges financières : 700 000 € (chapitre 66)
- c) Les charges exceptionnelles et les dotations aux provisions : 60 000 € (chapitres 67 et 68)
- d) Les opérations d'ordre : 4 504 678 € (chapitres 023 et 042)

3 – Synthèse sur la section de fonctionnement

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les dépenses d'investissement : 16 462 806 €

- a) Les dépenses d'équipement : 11 286 206 € (chapitres 20, 204, 21 et 23)
- b) Les dépenses financières : 3 300 000 € (chapitre 16)
- c) Autres dépenses : 116 000 € (chapitres 10, 13 et 26)
- d) Les opérations comptes de tiers : 960 000 € (chapitre 45)
- e) Les opérations d'ordre et patrimoniales : 800 000 € (chapitres 040, 041)

2 – Les recettes d'investissement : 16 462 806 €

- a) Les recettes d'équipement : 6 644 738 € (chapitres 13 et 16)
- b) Les cessions et dotations : 4 053 390 € (chapitres 024 et 10)
- c) Les opérations comptes de tiers : 960 000 € (chapitre 45)
- d) Les recettes d'ordre : 4 804 678 € (chapitres 021, 040 et 041)

3 – Synthèse sur la section d'investissement

III CONCLUSION

I PRÉAMBULE

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en **dépenses** et en **recettes**. Chaque section – **fonctionnement** et **investissement** – doit être **équilibrée**, conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique.

Mais l'élaboration d'un Budget Primitif n'est pas seulement une **obligation administrative**. Rappelons d'abord que techniquement, la production d'un budget en équilibre, qu'il soit personnel, collectif ou institutionnel, est souvent une **véritable performance**.

Dans une commune, ce n'est pas seulement un exercice comptable, mais une **réalisation complexe**, presque artistique, qui reflète à la fois vision, rigueur et engagement. Il traduit un **effort collectif**, une réflexion profonde et une capacité à anticiper et répondre aux besoins tout en maîtrisant les contraintes. Cet équilibre est le fruit d'un **travail d'orfèvre** où chaque chiffre, chaque choix a une signification.

La finance, souvent perçue comme froide ou austère, est en réalité une matière profondément humaine et belle. Elle raconte une histoire, celle de priorités, d'objectifs, et surtout, de valeurs. Elle incarne la **gestion du temps** sous sa forme la plus concrète : **allouer des ressources limitées** pour **maximiser leur impact** sur la vie des **individus** et des **communautés**. Et si le temps, comme on le dit, c'est de l'amour, alors la finance devient un acte d'amour. Aimer, c'est prendre soin, prévoir, investir pour le futur, et **chaque ligne budgétaire, chaque décision, chaque euro** bien utilisé, porte en elle cette intention.

Un **budget équilibré**, c'est donc bien plus qu'une prouesse technique. C'est la matérialisation d'un idéal : vivre et agir dans les limites de ce qui est possible, tout en ouvrant des portes vers de nouveaux horizons. C'est une déclaration d'espoir et d'harmonie, où la gestion des chiffres sert les aspirations humaines. Au-delà des colonnes de chiffres, c'est une vision qui prend vie et une manière d'aimer plus grand, en respectant le présent et en préparant l'avenir.

Ceci étant précisé, il est indéniable que le budget 2025 a été élaboré dans un **contexte de fortes incertitudes**. **Le projet de loi de finances voté tardivement comprend plusieurs mesures impactant fortement les finances de la ville et faisant peser un risque financier sur notre gestion budgétaire ainsi mise à mal.**

Il y a donc lieu de rappeler **des règles de base élémentaires** : Dans une ville comme la nôtre, chaque euro public doit être utilisé avec **rigueur** et **responsabilité**. Il est donc essentiel que les **décisions budgétaires** puissent suivre une chaîne de validation claire et structurée. Il en va, ainsi, de la **garantie** d'un budget primitif équilibré dégageant un **excédent suffisant** pour **financer les investissements** permettant la maîtrise de l'endettement tout en préservant les grands équilibres financiers de la commune.

Les éléments de contexte exceptionnel nationaux ont évidemment encore conduit les services et les élus à poursuivre une démarche de **prudence** et de **vigilance** avec un **vote décalé en avril**.

Et la préparation de ce budget 2025 s'est réalisée une nouvelle fois avec une **recherche approfondie d'économies** pour la construction d'un budget **sans augmentation des taux de la taxe sur le foncier bâti et non bâti, comme depuis le début du précédent mandat**.

Le pilotage financier doit donc continuer à rester **prudent** et à garder une capacité d'adaptation pour **préserver** durablement les **équilibres budgétaires**, avec pour objectif le maintien des **investissements** permettant de continuer le **développement de la Ville** et le maintien d'un **service public municipal de qualité**.

Le résultat de l'exercice 2024, n'est pas, **à ce jour**, complètement évalué car les pointages avec le comptable sont en cours de finalisation. Comme les années précédentes, le résultat de l'année n-1 (2024) sera intégré lors de la reprise des résultats définitifs, au moment du vote du compte administratif 2024 et viendra, si possible, **minorer l'emprunt prévisionnel** inscrit au présent budget primitif 2025.

Pour l'exercice 2025, le **budget principal** s'établit en **dépenses** et **recettes** à **67 091 521 €** répartis comme suit :

- Section de **fonctionnement** : **50 628 715 €**
- Section d'**investissement** : **16 462 806 €**

II LA STRUCTURE DU BUDGET

La présentation structurelle reprend l'ensemble des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement en incluant les opérations d'ordre de section à section.

Cette présentation fait apparaître l'**autofinancement** dégagé au **profit** de la section **d'investissement**.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'établit en recettes et en dépenses à **50 628 715 €**.

1 – Les recettes de fonctionnement : 50 628 715 €

Répartition des recettes de fonctionnement

COMPARATIF RECETTES 2024/2025	BP 2024	BP 2025	Variation en €	Variation en %
Atténuation de charges (013)	1 076 000	1 032 000	-44 000	-4,1%
Produits des services (70)	2 253 828	2 380 927	127 099	5,6%
Impôts et taxes (73 et 731)	36 071 000	36 582 181	511 181	1,4%
Dotations et participations (74)	9 375 600	9 704 407	328 807	3,5%
Autres produits gestion (75)	366 926	421 500	54 574	14,9%
Recettes de gestion courante	49 143 354	50 121 015	977 661	2,0%
Autres recettes (76, 77, 78)	26 000	7 700	-18 300	-70,4%
Total recettes réelles	49 169 354	50 128 715	959 361	2,0%
Opérations d'ordre (042)	379 565	500 000	120 435	31,7%
RECETTES TOTALES	49 548 919	50 628 715	1 079 796	2,2%

Le total des recettes **réelles** prévisionnelles de fonctionnement s'élève à **50 128 715 €**. À ce montant, s'ajoutent les **opérations d'ordre** de transfert entre sections pour **500 000 €** (Production Immobilisée et Quote-Part de subventions transférées au compte de résultat).

Pour 2025, les recettes **réelles** sont ainsi **supérieures** à celles de 2024 (+ 959 361 € soit + 2 %) du fait de **plusieurs facteurs**, dont notamment :

- Les **recettes fiscales** (dont les deux taxes, foncier bâti et foncier non bâti) qui seront supérieures à 2024 de + 511 181 €. Cette augmentation est liée principalement à la revalorisation des valeurs locatives indexée sur l'inflation ;
- La **taxe additionnelle aux droits de mutation**, sera inscrite pour **1,8 M€**. Les réalisations sur l'exercice précédent s'avèrent inférieures aux prévisions mais il est proposé de retenir une **hypothèse de légère reprise du marché immobilier** ;
- Les **Dotations et participations de l'État** (Chapitre 74), avec un total de **9 704 407 €** sont projetées en **hausse modérée** pour + 328 807 € soit +3,5%. Elles pourront être revues en fonction notamment de l'évolution de la population au 1^{er} janvier 2025, en hausse par rapport à 2024 ;

- La prévision à **0,5 M€** du **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)** est en baisse par rapport à la réalisation 2024 (-60 K€). Il s'agit de prendre en compte l'hypothèse que DPVa en perde le bénéfice et qu'ainsi la dotation pour la ville diminue de 10%.

a) Les impôts et taxes et fiscalité locale : 36 582 181 € (chapitres 73 et 731)

Évolution de la fiscalité et des bases fiscales sur 2025

Il est prévu un produit **d'impôts locaux** en **légère hausse** tenant compte :

- Du **produit notifié** par les Services Fiscaux, en 2024 ;
- De **l'évolution nominale** des **bases** d'imposition pour la taxe sur le foncier bâti et non bâti en raison de l'inflation établie à **+1,7%** et découlant de la loi de finances ;
- D'une hypothèse très prudentielle de la **variation physique des bases** d'imposition, estimée à **+ 0,1%**. Elle est liée à l'évolution du parc immobilier ;

Ainsi, tout confondu, la part du **produit prévisionnel des impôts locaux** dans le chapitre 73 passe de 30 665 000 € au budget primitif 2024 à **31 354 000 €** en 2025, soit + 689 000 € (+ 2,2 %).

Les taux d'imposition communaux 2025

Dans la continuité des années précédentes, toujours pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les dracénois, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'impôts locaux en 2025.

Ainsi, les taux communaux de fiscalité de l'année précédente seront reconduits en 2025 soit :

- | | |
|---|----------------|
| • Taux de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties | 37,79 % |
| • Taux de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties | 79,82 % |

Les **autres produits** du chapitre 73 en légère baisse de -2% s'élèvent à **4 038 181 €** (Droits de mutation à titre onéreux, attribution de compensation et FPIC compris).

Le chapitre 731 – fiscalité locale, avec un total de **1 190 000 €**, comprend principalement la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et les droits de place.

b) Les dotations et participations : 9 704 407 € (chapitre 74)

Les **principales composantes** de ce chapitre sont :

- La **Dotation Globale de Fonctionnement** est estimée à hauteur de **4 374 998 €**, il conviendra de suivre cette prévision au vu de la notification définitive et du chiffre de la population ;
- La **Dotation de Solidarité Urbaine** prévue également en stabilisation pour **1 771 203 €** et la **Dotation Nationale de Péréquation** dont la prévision est reconduite au niveau du montant perçu en 2024 soit **1 153 666 €** ;
- Des recettes prévues pour **1 744 840 €** concernent la **participation de la CAF** au fonctionnement des structures communales enfance et petite enfance (en hausse de +125 840 €) ;
- **D'autres recettes de l'État** (dont **FCTVA** et **Dotation aux titres sécurisés**) stabilisées à **357 200 €**.

c) Les autres recettes de gestion : 3 834 427 € (chapitres 013, 70 et 75)

Les atténuations de charges : 1 032 000 € (chapitre 013)

Il s'agit du **remboursement** des dépenses de personnel par notre **assureur** lié à l'absentéisme, de la participation du personnel pour les tickets restaurants et du remboursement de rémunérations (chef de projet Action Cœur de Ville, ingénieur économiste de flux, etc ...). Ce chapitre est prévu en légère baisse de 26 071 € (-4,1%) par rapport à l'exercice précédent, compte tenu des recettes réalisées en 2024.

Les produits des services : 2 380 927 € (chapitre 70)

Sont notamment imputés sur ce chapitre budgétaire, qui augmente de 127 099 € par rapport à N-1 (soit + 5,6 %), **les redevances** d'occupation du domaine public, les **concessions** de cimetière **et divers produits** du domaine. Les hausses proviennent de prévisions établies au vu des réalisations constatées en 2024 et de l'inscription du remboursement de DPVa (45 000 €) pour les prestations de nettoyage des points d'apports volontaires de déchets.

Les autres produits de gestion courante : 421 500 € (chapitre 75)

Sont imputés au chapitre 75, principalement **les revenus des immeubles** et les **redevances** versées par les fermiers.

Ce chapitre est en hausse (+54 574 €, soit +14,9%) par rapport à 2024 compte tenu notamment de l'augmentation des recettes prévues au titre de la délégation de service public « restauration scolaire ».

d) Les recettes financières et produits exceptionnels : 7 700 € (chapitres 76 et 77)

Avec 7 700 €, le chapitre 76 enregistre les prévisions de **recettes** liées aux **swaps** conclus pour la gestion active de la dette.

Le changement de nomenclature (M57) depuis l'exercice précédent explique le redéploiement des recettes du chapitre 77 vers le chapitre 75, il n'y a donc pas d'inscription au chapitre 77.

e) Les opérations d'ordre : 500 000 € (chapitre 042)

Elles proviennent de la section d'investissement et sont composées de la production immobilisée pour 140 000 € et de la quote-part de subventions d'investissements transférées au compte de résultat pour 360 000 €.

2 – Les dépenses de fonctionnement : 50 628 715 €

Répartition des dépenses de fonctionnement

COMPARATIF DEPENSES 2024/2025	BP 2024	BP 2025	Variation en €	Variation en %
Charges générales (011)	13 268 080	13 379 962	111 881	0,8%
Charges de personnel (012)	27 817 509	28 832 532	1 015 023	3,6%
Atténuation de produits (014)	200 000	62 053	-137 947	-69,0%
Autres charges gestion (65)	2 842 560	3 089 490	246 930	8,7%
Dépenses de gestion courante	44 128 149	45 364 037	1 235 888	2,8%
Charges financières (66)	850 000	700 000	-150 000	-17,6%
Charges diverses (67, 68, 022)	305 700	60 000	-245 700	-80,4%
Total dépenses réelles	45 283 849	46 124 037	840 188	1,9%
Amortissements (042)	2 200 000	2 000 000	-200 000	-9,1%
Autofinancement prév. (023)	2 065 070	2 504 678,02	439 608	21,3%
DÉPENSES TOTALES	49 548 919	50 628 715	1 079 796	2,2%

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **46 124 037 €**. Leur **hausse** est contenue à **+ 1,9 %** par rapport à 2024. Elle est liée essentiellement aux **augmentations** réglementaires des dépenses des personnels de la fonction publique dans un contexte **d'inflation modérée**.

a) Les dépenses de gestion : 45 364 037 € (chapitres 011, 012, 014 et 65)

Les charges à caractère général : 13 379 962 € (chapitre 011)

Ces charges correspondent aux **différents achats**, contrats et marchés (prestations de service, restauration scolaire, assurances, entretien et maintenance du patrimoine, fluides etc...). Ces dépenses constituent les **charges** quotidiennes de **fonctionnement** de la collectivité.

La situation conjoncturelle est génératrice de surcoût avec **une inflation** estimée à + 1,5% en 2025 se répercutant sur les tarifs de nos prestataires pour les fournitures et les services.

La prévision en matière de **fluides** comprend une enveloppe qui serait en diminution dans un contexte de baisse des prix. Elle est établie à **1,4 M€ pour 2025**.

L'effort de gestion et la **recherche d'économies** permet, cependant, de contenir l'augmentation de ces dépenses à caractère général à +0,8 %.

Les dépenses de personnel : 28 832 532 € (chapitre 012)

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, une série de mesures décidées par l'État font évoluer à la hausse ce poste le plus rigide des dépenses de fonctionnement.

La **variation** de **1 015 023 €** s'explique donc principalement pour les **raisons suivantes** :

- La prise en compte des **mesures gouvernementales** avec :
 - 376 000 € dus à la **hausse de la cotisation CNRACL** avec effet rétroactif au 1er janvier 2025 (décret 2025-86 du 30/01/2025 : +3 points en 2025) ;
 - 120 000 € dus à la **hausse de la cotisation URSSAF** Maladie des fonctionnaires, qui passe de 8,88% à 9,88% au 01/01/2025 ;
- À compter du 1er janvier 2025, les employeurs territoriaux devront obligatoirement participer aux **cotisations Prévoyance des agents**. Le coût estimé pour la collectivité, avec une participation à 7 €, est de 12 500 € pour 2025 (149 agents concernés au 9 janvier 2025) ;
- Pour les **recrutements** prévus pour **2025 : 2 agents de service** de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (**SSIAP**) doivent être recrutés pour répondre à la réglementation en matière de prévention-sécurité pour les établissements sportifs. Le **renfort** de la **Police Municipale** continuera avec le recrutement de **2 policiers municipaux supplémentaires**. L'impact de ces décisions est de 0,5% ;
- L'augmentation habituelle découlant des avancements de grade (ce que l'on appelle le **Glissement Vieillesse Technicité – GVT**) et des promotions des agents dont l'impact est de 0,5% sur le chapitre ;
- **La poursuite de l'harmonisation des régimes indemnitaires avec un impact de 0,3% ;**
- **L'effet en année pleine des recrutements actés en 2024.**

Les charges citées sont en hausse significative et proviennent pour plusieurs d'entre elles de facteurs exogènes.

Les efforts constants d'**optimisation des effectifs** (certains départs ne seront pas remplacés) et de la masse salariale sont **poursuivis en 2025**. Cette rigueur permet, ainsi, de **limiter l'augmentation** de nos dépenses de personnel à + 3,6 % par rapport à 2024, sans dégrader le service public.

Les autres charges de gestion courante : 3 089 490 € (chapitre 65)

Ce chapitre enregistre une hausse de +246 930 € soit +8,7%.

Concernant les subventions au CCAS et aux associations, il convient de noter :

- D'une part la hausse de +100 000 € de la **subvention de fonctionnement au CCAS** qui s'établit désormais à 1 000 000 € pour 2025, tenant compte des remboursements de l'Etat pour l'accueil des Ukrainiens au budget de l'établissement ;
- D'autre part, la poursuite de l'analyse au plus près des demandes de **subventions des associations**. Ainsi, **le montant global pour 2025**, est établi au vu des éléments présentés par les associations après arbitrage fixé à **1 328 340 €**. Un important travail collectif a été mené **pour à la fois maintenir le soutien**

au **secteur associatif** et apporter pour **certaines associations** une aide **complémentaire** au vu du **développement avéré** de l'activité ou des projets ;

- Enfin, à noter, quelques associations vont bénéficier de **subventions d'investissement** pour un montant total de **14 000 €** contre 18 200 € en 2024 (imputation au chapitre 204 en dépenses d'investissement).

Au global, le **montant de l'ensemble des subventions** aux associations s'établit de façon stable à **1 342 340 €**.

Les autres secteurs de dépenses pour ce chapitre concernent d'une part, **les indemnités des élus**, stables par rapport à 2024, et d'autre part, les autres **contributions** versées par la ville, notamment dans le secteur de la **scolarité**.

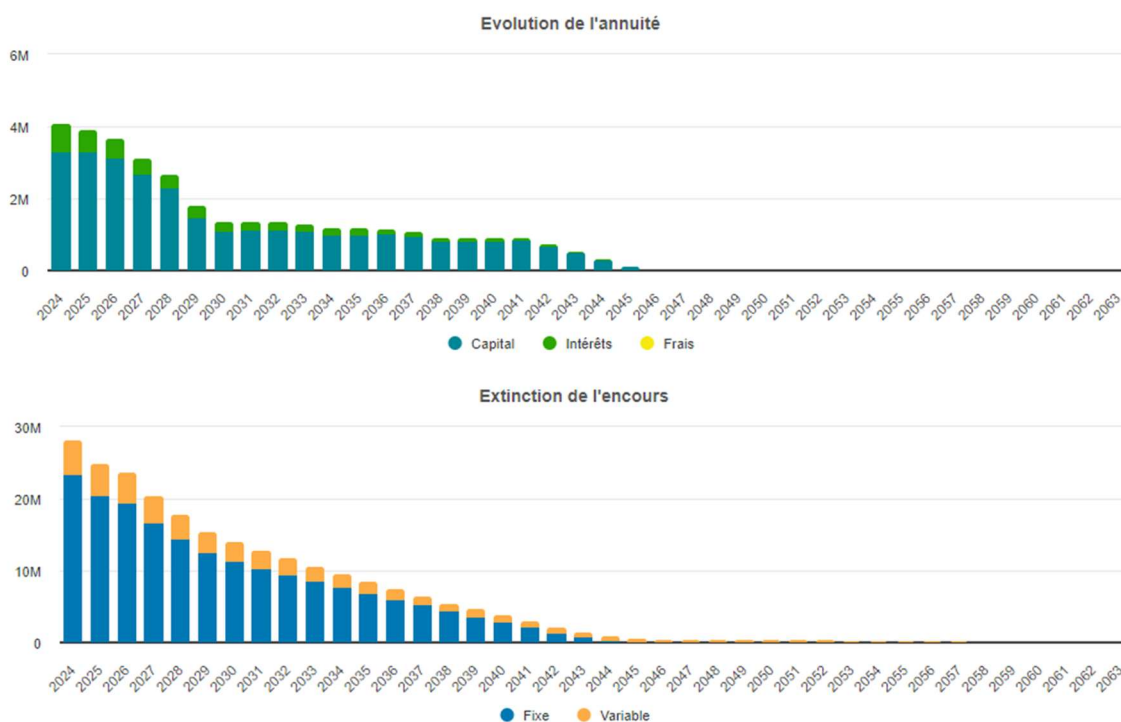
b) Les charges financières : 700 000 € (chapitre 66)

Ce chapitre budgétaire est en baisse par rapport à 2024 (-150 000 €). **Les intérêts de la dette** sont en nette baisse en raison de **la stratégie de désendettement** de la Ville et de la **baisse des taux variables**.

Fin 2024, **l'endettement total**, en baisse depuis 2013, est **stabilisé** et **sécurisé** à **25,3 M€** grâce aux recours à des **emprunts à taux fixes** et **sans** aucun **emprunt toxique**.



Les **perspectives** sont **stables** car l'extinction de l'encours et l'évolution de l'annuité sont majoritairement **linéaires**. Compte tenu de la structuration de la dette, aucun exercice à venir ne présente donc de difficulté particulière. Il y a lieu de noter une baisse sensible de l'annuité à compter de 2029 et l'impact favorable des taux compétitifs obtenus par la Ville pour ses derniers contrats.



c) Les charges exceptionnelles et les dotations aux provisions : 60 000 € (chapitres 67 et 68)

Ces chapitres budgétaires, sont en baisse par rapport à 2024 (- 245 700 €).

- Le **chapitre 67** s'établit à 10 000 € pour les **régularisations** suite à l'**annulation de titres** ;
- Le **chapitre 68**, concerne uniquement le compte 6875, il correspond à une **provision de 50 000 € pour risques** de non indemnisation dans un contexte de **désengagement des assureurs**.

d) Les opérations d'ordre : 4 504 678 € (chapitres 023 et 042)

Elles sont constituées d'une part du **virement à la section d'investissement** pour **2 504 678,02 €**. Celui-ci est en progression de 21,3%, il s'élevait à 2 065 070 € au précédent budget primitif.

Elles comprennent d'autre part les **amortissements** pour **2 000 000 €**. Au vu des réalisations en M57 et à la mise en œuvre du prorata temporis en 2024, ces amortissements sont estimés en légère baisse.

Synthèse sur la section de fonctionnement

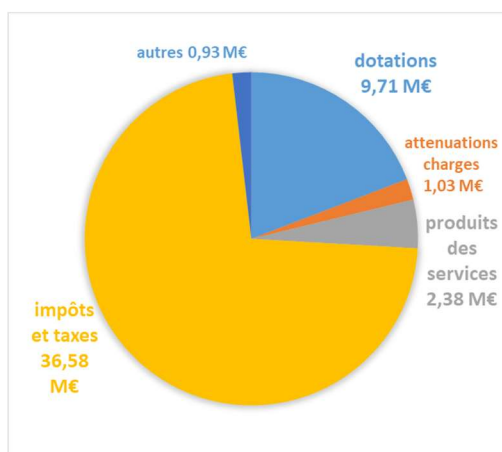
La section de fonctionnement est marquée par des **prévisions d'une hausse contenue des dépenses** réelles : **+ 1,9 %** (soit + 840 188 €).

Parallèlement, les **recettes** réelles de fonctionnement sont **également en hausse** et à un niveau légèrement supérieur : **+ 2 %** (soit + 959 361 €).

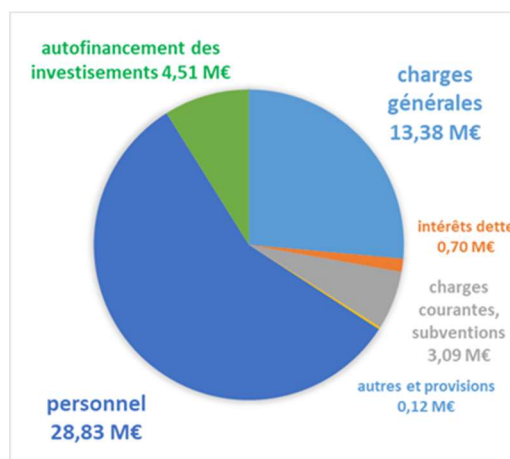
Nous parvenons ainsi à dégager **un solde destiné à la section d'investissement** (chapitres 023 et 042 des dépenses) **de 4 504 678 €**.

Cet autofinancement, en **hausse** par rapport à 2024 est supérieur au remboursement du capital 2025 qui s'élève à 3 300 000 €.

RECETTES arrondies à 50,63 M€



DEPENSES arrondies à 50,63 M€



B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à **16 462 806 €**.

1 – Les dépenses d'investissement : 16 462 806 €

Répartition des dépenses d'investissement

COMPARATIF DEPENSES 2024/2025	BP 2024	BP 2025	Variation en €	Variation en %
Immo. Incorporelles (20)	693 640	745 056	51 416	7,4%
Subventions équipement (204)	1 051 700	887 409	-164 291	-15,6%
Immo. corporelles (21)	11 353 457	9 513 891	-1 839 566	-16,2%
Immo. En cours (23)	147 250	139 850	-7 400	-5,0%
Total dépenses d'équipement	13 246 047	11 286 206	-1 959 841	-14,8%
Dotations, fonds divers et réserves (10)	50 000	50 000	0	0,0%
subventions d'investissement (13)	7 000	7 000	0	0,0%
Remboursement dette (16)	3 330 000	3 300 000	-30 000	-0,9%
Participations, créances (26)	0	59 600	59 600	nc
Total dépenses financières	3 387 000	3 416 600	29 600	0,9%
Opérations compte tiers (45)	1 194 000	960 000	-234 000	-19,6%
Total dépenses réelles	17 827 047	15 662 806	-2 164 241	-12,1%
Opérations d'ordre (040, 041)	488 165	800 000	311 835	63,9%
DÉPENSES TOTALES	18 315 212	16 462 806	-1 852 406	-10,1%

a) Les dépenses d'équipement : 11 286 206 € (chapitres 20, 204, 21 et 23)

Conformément au **débat d'orientations budgétaires**, il convient de rappeler qu'un état prospectif 2024-2025 avait été élaboré sur la base d'un projet de **Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)**, qui a été complété par la prospective 2024-2027.

Ce PPI recense les principales **enveloppes d'investissements récurrents** et les **projets** envisagés pour le mandat. Il a servi de support à l'élaboration de la présente section d'investissement.

Conformément au vote du Conseil Municipal du 8 juillet 2021, les principaux investissements sont gérés en **Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)**.

Les **dépenses d'équipement** s'élevant donc à 11 286 206 € comprennent :

- Les **immobilisations incorporelles** : 745 056 € (chapitre 20) ;
- Les **immobilisations corporelles** : 9 513 891 € (chapitre 21) ;
- Les **travaux en cours** dont avances : 139 850 € (chapitre 23) ;
- Les **subventions d'investissement** (principalement CRAC et habitat) : 887 409 € (chapitre 204).

Les dépenses d'équipement sont **reconduites à 11,29 M€** (13,25 M€ au BP 2024) dont **7,46 M€ financés en AP/CP** dans les programmes suivants :

- La **politique éducative et scolaire** pour **0,78 M€** ;
- La **rénovation thermique** des écoles et des bâtiments pour **1,34 M€** ;
- Les **équipements sportifs et d'activités** structurants pour **1,15 M€** ;
- L'**accessibilité** des bâtiments et des espaces publics pour **0,05 M€** ;
- Le projet **Cœur de ville** pour **1,44 M€** ;
- La **voirie** pour **1,41 M€** ;
- La **lutte** contre l'inondabilité pour **1,19 M€** ;
- **Smart City – cyber-sécurité** pour **0,1 M€**.

Hors programmes ACP, la Ville poursuit également les investissements avec :

- Les autres dépenses **bâtimentaires** qui représentent 1,83 M€ ;
- Les **acquisitions foncières** pour 0,1 M€ ;
- Les **voiries, réseaux** signalisation et régie **voirie** pour 1 M€ ;
- Les **acquisitions-restauration** d'œuvres du **Musée des Beaux-Arts** pour 0,2 M€ ;
- Le **digital** pour 0,3 M€ ;
- L'**environnement-espaces verts-nettoie**ment pour 0,2 M€ ;
- Le **matériel roulant** pour 0,1 M€ ;
- La poursuite du **budget participatif** 2025 pour 0,1 M€.

b) Les dépenses financières : 3 300 000 € (chapitre 16)

Il s'agit pour 2025 du **remboursement du capital de la dette** pour **3 300 000 €**.

La baisse de ce chapitre pour -30 000 € par rapport à l'exercice précédent découle des tableaux d'amortissement des emprunts.

Au total grâce à la stratégie de désendettement, l'**annuité prévisionnelle de la dette** (capital et intérêts) est en **baisse** et s'élève à **4 000 000 €** contre **4 180 000 €** au BP 2024.

c) Les autres dépenses : 116 600 € (chapitres 10, 13 et 26)

- Au chapitre 10, une inscription de **50 000 €** permet le **reversement de taxe d'aménagement** à DPVa dans le cadre du pluvial ;
- Au chapitre 13, celle de **7 000 €** permet de disposer d'une possibilité de **remboursement de subvention** versée pour travaux n'ayant, éventuellement, pu être effectués ;
- Au chapitre 26, il est également proposé d'inscrire, une enveloppe de **59 600 €** pour financer l'**adhésion à l'Agence France Locale (AFL), la Banque des collectivités locales**. Avec cet apport en capital, la Ville intégrera la structure et bénéficiera, comme tous ses membres, de **financements bancaires à taux compétitifs**. Ce **partenariat** permettra également de disposer des **conseils** et informations de l'**AFL** dans les domaines économiques et financiers.

d) Les opérations pour comptes de tiers : 960 000 € (chapitre 45)

Le programme de **lutte contre les inondations** et les travaux pour le **secteur pluvial** sont **prévus** pour un montant de **850 000 €** au chapitre 45 « opérations pour le compte de tiers ». Ces dépenses seront intégralement **remboursées** par **Dracénie Provence Verdon agglomération**.

Une inscription de **110 000 €** pour les **travaux exécutés** d'office sur des bâtiments en péril, **remboursés** totalement par les **propriétaires**, complète ce chapitre.

e) Les opérations d'ordre et patrimoniales : 800 000 € (chapitres 040 et 041)

Elles comportent :

- La production immobilisée pour 140 000 € ainsi que la quote-part pour le transfert de subventions d'investissements au compte de résultat pour 360 000 €. Ces dépenses sont **équilibrées** avec les recettes inscrites en fonctionnement ;
- L'**inscription de 300 000 €** est, elle, financée en équilibre avec les recettes d'investissement. Elle couvre les éventuelles **opérations d'intégrations des études initialement mandatées au chapitre 20**.

2 – Les recettes d'investissement : 16 462 806 €

Répartition des recettes d'investissement

COMPARATIF RECETTES 2024/2025	BP 2024	BP 2025	Variation en €	Variation en %
Subventions (13)	5 484 542	3 157 500	-2 327 042	-42,4%
Emprunt (16)	4 993 000	3 487 238	-1 505 762	-30,2%
Total recettes équipement	10 477 542	6 644 738	-3 832 804	-36,6%
Produits cessions (024)	0	1 383 390	1 383 390	nc
Dotations (10)	2 270 000	2 670 000	400 000	17,6%
Total recettes financières	2 270 000	4 053 390	1 783 390	78,6%
Opérations compte tiers	1 194 000	960 000	-234 000	-19,6%
Total recettes réelles	13 941 542	11 658 128	-2 283 414	-16,4%
Virement du fonctionnement	2 065 070	2 504 678	439 608	21,3%
Amortissements	2 200 000	2 000 000	-200 000	-9,1%
Opérations d'ordre	108 600	300 000	191 400	176,2%
RECETTES TOTALES	18 315 212	16 462 806	-1 852 406	-10,1%

a) Les recettes d'équipement : 6 644 738 € (chapitres 13 et 16)

Elles regroupent les subventions d'équipement et les emprunts.

Les subventions d'équipement

Elles sont **estimées** par **prudence** autour de 20% des dépenses d'équipement pour **2,4 M€** et représentent une partie des **nombreuses aides en attente de versement**.

Elles sont complétées par **0,3 M€** d'**amendes de police** et **0,4 M€** de participation de l'**État** pour la **réhabilitation de l'habitat**.

Les emprunts

Il est proposé d'inscrire un **emprunt d'équilibre « théorique »** de **3 487 238 €**.

Comme évoqué dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, le **recours à l'emprunt** d'équilibre reste **maîtrisé**. Il est d'ailleurs en **baisse**, puisqu'il était de 4 993 000 € au précédent BP.

De plus, les services sont mobilisés pour étudier toutes les voies qui contribueront à sa **diminution** en **2025** notamment à travers l'**actualisation des projets de travaux** et l'**affectation des résultats** de l'exercice **2024** qui interviendra en juin 2025.

b) Les cessions et dotations : 4 053 390 € (chapitres 024 et 10)

Le projet de budget primitif comprend la **prévision de recettes** liées aux **cessions de terrain** pour un total de **1 383 390 €**.

Outre les cessions, ces recettes financières sont composées de **dotations**, de **fonds divers** ou de réserves comme le **FCTVA** et la **taxe d'aménagement**.

La prévision de **FCTVA** est calculée au vu des réalisations 2024, il est proposé de la maintenir à **2 000 000 €**. La **taxe d'aménagement** est quant à elle, comptabilisée pour un montant prudentiel de **650 000 €**.

c) Les opérations pour le compte de tiers : 960 000 € (chapitre 45)

Elles sont de 2 types :

- D'une part, les remboursements attendus par Dracénie Provence Verdon agglomération pour les travaux pris en charge par la Ville dans le cadre du programme de lutte contre les inondations et les travaux dans le **secteur pluvial (850 000 €)** ;
- D'autre part, les **remboursements** des **propriétaires** pour les **travaux** exécutés d'office par la Ville sur des **bâtiments en péril (110 000 €)**.

Ces recettes viennent financer pour un montant identique les opérations pour le compte de tiers inscrites en dépenses de cette même section.

d) Les recettes d'ordre : 4 804 678 € (chapitres 021, 040 et 041)

Elles sont constituées d'une part du **virement à la section d'investissement** pour **2 504 678 €**. Celui-ci est en nette progression, il s'élevait à 2 065 070 € au précédent budget primitif.

Elles comprennent d'autre part les **amortissements** pour **2 000 000 €**.

Enfin, une inscription de **300 000 €** finance en équilibre les dépenses d'investissement pour comptabiliser les éventuelles **opérations d'intégration** des études (voir le paragraphe « e » du chapitre « les dépenses d'investissement »).

Synthèse de la section d'investissement

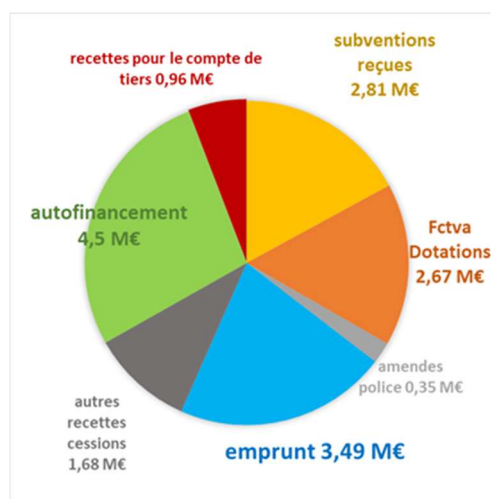
La section d'investissement 2025 s'équilibre, donc, à 16 462 806 €.

Les **dépenses d'équipement** sont en baisse de -14,8% par rapport au Budget Primitif 2024. Dépassant, cependant, une nouvelle fois les 10 M€, elles traduisent la **priorité** maintenue aux **investissements directs** qui contribuent au **développement** de la Ville.

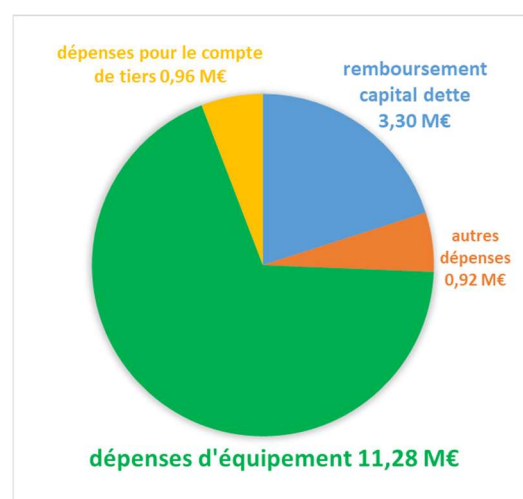
Ces investissements restent **financés** par les **nombreuses subventions** que nous avons obtenues, mais aussi **grâce à un autofinancement en augmentation**. Ainsi, le **recours à l'emprunt** est en nette diminution à **3,5 M€**.

Cette ingénierie économique permet de **continuer à investir** tout en **préservant la capacité financière** ultérieure de la commune.

RECETTES arrondies à 16,46 M€



DEPENSES arrondies à 16,46 M€



LES POINTS ESSENTIELS **du BP 2025**

Dans un **contexte** marqué par l'appel à une plus grande **contribution des collectivités** au **redressement des déficits** publics nationaux, la Ville va renforcer sa **démarche d'optimisation** de son budget de fonctionnement en visant la **stabilisation des investissements** et la **maîtrise de l'endettement**.

Le principal objectif reste, in fine, de sauvegarder le niveau des interventions communales en n'augmentant pas les taux actuels d'imposition pour ne pas alourdir la contribution fiscale des contribuables.

L'important **travail collectif** mené avec la majeure partie des élus et des services de la Ville a permis d'élaborer un budget avec les moyens **strictement nécessaires** à un **service public** municipal de **qualité**. Ainsi, cette collaboration élus et services rappelle clairement une nouvelle fois qu'elle ne se limite pas à compiler des chiffres mais qu'elle représente le garant de la viabilité économique des choix politiques de la municipalité, en optimisant au mieux les dépenses et les recettes communales.

Au final, il est proposé de retenir les points essentiels suivants :

- Grâce aux économies de fonctionnement, **l'épargne brute augmente** et passe de 3,89 M€ à **4,01 M€** avec une **épargne nette en hausse** qui passe de 0,56 M€ à **0,71 M€** ;
- Le budget est construit **sans augmentation des taux sur le foncier bâti et le non bâti** ;
- Le **soutien aux associations** est **conforté** par rapport au précédent Budget Primitif ;
- Ce budget réussit la performance de **maintenir les animations** offrant un **soutien économique** aux **acteurs locaux** et aux **commerces en renforçant l'attractivité de la commune** ;
- La Ville **maintient un niveau conséquent d'investissement** dépassant les **11,28 M€** financés notamment par **2,8 M€ de subventions** et un **autofinancement** en hausse établi à **4,5 M€** (outre le FCTVA et l'emprunt d'équilibre) ;
- **L'emprunt d'équilibre de 3,5 M€** en forte diminution ;
- La **dette au 1er janvier est en nette baisse à 25 M€**, avec une **excellente capacité à la rembourser (ratio de désendettement de 4,8 années)**.

